

**Declassified to Public  
06 September 2012**

E52/4.41

**Royaume du Cambodge**  
Nation Religion Roi

Tribunal militaire  
Dossier pénal  
N°397 daté du 06 mars 1999

<b>ឯកសារទទួល</b>	
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception): ..... 19 / 05 / 2009 .....	
ម៉ោង (Time/Heure): ..... 13:15 .....	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: ..... Ratanak .....	

**Procès-verbal d'interrogatoire**

Le cinq juin, deux mille deux, à huit heures quarante du matin,

Je, Ngin Sam An (ឯង សំអាន), juge d'instruction du Tribunal militaire,

Assisté de M. Nou Samedi (នូ សាមីឌី), en qualité de greffier,

Ai procédé à l'interrogatoire et recueilli la déclaration de Kaing Guek Eav (កាំង ហ្គេកអ៊ាវ), surnommé Duch (ឌុច), accusé, dont les données d'identité sont les suivantes:

**Questions-réponses :**

Je m'appelle Kaing Guek Eav, surnommé Duch

Âge : 60 ans

Ethnie : khmère

Nationalité : cambodgienne

Lieu de naissance : village Peou Voeuy (ពៅវ៉ៃយ), commune Peam Bang

(ពាមបាង), district Staung (ស្តោង), province Kompong Thom (កំពង់ធំ).

Niveau d'étude : Baccalauréat II

Religion : Chrétienne

Domicile actuel : n°..., groupe O Tuntim (ទន្លឹម), quartier/commune Ta Sanh

(តាសាញ), khan/district Samlaut (សំឡូត), province/ville Battambang

(បាត់ដំបង)

Profession : Enseignant

Nom du conjoint/de la conjointe : Chhim Sophal (ឈឹម សុផល)

Nombre d'enfants : 4

Nom du père : Kaing Ky (កាំង គី) (décédé)

Nom de la mère : Meach Kim Seav (មាជ គឹមសៀវ) (toujours en vie)

Condamnation(s) antérieure(s) : condamnation politique

Original KH: 00320807-00320810

<b>ឯកសារច្បាប់តាមច្បាប់</b>	
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ខែការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification): ..... 19 / MAY / 2009 .....	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: ..... SA.N.N. RADA .....	

**Questions-Réponses :**

**Q :** Les cadres et combattants de S-21, issus des Régions (illisible), comment étaient attribuées leurs tâches, y avait-il une division précise ou chacun fonctionnait selon sa Région d'origine ?

**R :** Ce travail-là, Son Sen ordonnait à Nat (ណាត) de bien organiser, avant même qu'il ait saqué In Nat (អ៊ិន ណាត), c'est-à-dire, on organisait en fonction des spécialités, mais pas en fonction des Régions.

**Q :** Au début de la mise en place de S-21, qui était condamné et qui est entré à S-21, le premier ?

**R :** S-21 était (illisible) de sécurité (illisible), l'unité était issue de la division 703 que In Nat dirigeait directement. Quand j'ai commencé à diriger S-21, certains prisonniers étaient déjà présents. La plupart étaient des anciens ouvriers et des techniciens de l'usine de fabrication de l'électricité, de l'usine de fabrication de papier (à part ça, je ne sais pas). Et Suon Kaset (ស្នូន កាសេត), chef du comité des chefs de communes, Lev Sut Sophanna (ឡេវ ស៊ុតសុផាន្នា) ou Suon Kaset, puis, on voyait Sbaong Va (ស្បាង វ៉ា), chef de la prison de Prey Sar (ព្រៃសរ) et Tioulong Raingsey (ត្នូលុង រ៉េឡៃស៊ី).

**Q :** Les rôles, les tâches de la direction de S-21, comment cela était organisé ?

**R :** Quand In Nat était chef, il organisait tout. Les cadres chargés des interrogatoires, il les mélangeait avec les cadres issus de la division 703 et du Centre 13 (mon Centre). Le travail de sécurité, de réception et d'exécution des prisonniers, était la tâche exclusive des cadres venus de 703, parce que ce travail était en rapport avec leur ancienne spécialité, en tant qu'unité spéciale. Tandis que le travail du ravitaillement et des affaires quotidiennes, il fusionnait aussi avec la division 703 et M-13, dont la femme de Mâm Nay (មម ណៃ) était responsable, en terme de cuisines dédiées aux cadres et combattants du S-21. Quant à l'annexe de S-21 à Prey Sar, sa mission était de rééduquer, de diriger, continuellement, les gens qui avaient des problèmes. Comme M-13 n'avait pas de cadres, il était confié, exclusivement, à Huy. Avant, du temps de Nat, Huy (ហ្វឹយ) se référait à Nat, directement, au sujet du travail de riziculture, de la production générale, ainsi que du travail de l'éducation. Quand Nat était parti, j'ai confié cela à Hor (អ៊ុរ). Une fois Nat parti, le travail de Hor (illisible). Quant à moi, je m'occupais des prisonniers, décidais quel prisonnier allait à quel interrogateur, lisais les aveux des prisonniers, préparais les aveux des prisonniers afin de les soumettre à la hiérarchie, puis menais

les réunions de la vie quotidienne et dirigeait les formations éducatives, selon les besoins. Mais, le travail qui me prenait le plus de temps était la lecture des documents des prisonniers. Quand les cadres ont tous été arrêtés, j'ai été promu secrétaire de la Zone Nord-Est. A ce moment-là, le chef de S-21 c'était lui, Nuon Chea (នួន ជា). Quand j'étais avec Son Sen (សុំ សែន), je recevais les ordres par deux moyens. Le premier était le téléphone. Le deuxième était le travail en tête à tête avec lui. Par la suite, avec Nuon Chea, il ne me téléphonait jamais.

Il m'appelait pour travailler une fois tous les 2 ou 3 jours. Permettez-moi de faire une remarque. Quand Nat était chef, le nommé Chhim Sam Aork (ឈឹម សំអាត), surnommé Pang (ប៉ង) et le camarade Lin (លីន), descendaient à S-21, une ou deux fois seulement, mais suite au départ de Nat, Chhim Sam Auk, surnommé Pang, et le camarade Lin venaient à S-21, très souvent, surtout depuis que Nuon Chea venait diriger directement cet endroit. À S-21, ces deux personnes pouvaient circuler partout. Le 15 juillet 77, Nuon Chea descendait à S-21. Chhim Sam Aork, surnommé Pang et Lin, étaient ceux qui rapportaient les mots de la hiérarchie au sujet de tous les problèmes.

- Q :** Pourquoi écriviez-vous avec l'encre de couleur rouge sur les réponses des prisonniers avant de les envoyer à la hiérarchie ?
- R :** J'étais enseignant, j'utilisais l'encre de couleur rouge pour corriger les devoirs des élèves, leur donner les notes et mentionner mes observations sur les élèves. Par conséquent, à S-21, j'ai gardé cette idée de l'utilisation de l'encre rouge pour qu'elle soit différente de l'encre avec laquelle les prisonniers écrivaient. Avec l'approbation de M. Son Sen concernant l'encre, j'utilisais, alors, l'encre de couleur rouge, simple, quotidiennement, pour commenter les réponses des prisonniers.
- Q :** Les étrangers en détention à S-21, surtout les Européens, il y en avait combien ? Après l'interrogatoire, qu'est-ce qu'on leur faisait ? Qui ordonnait de les « écraser » ?
- R :** D'après mon souvenir, ceux-ci (Européens), il y en avait 4, et selon mon souvenir, également, ceux-ci étaient emprisonnés au début du temps de Nuon Chea. Deux personnes au maximum à la fin du temps de Son Sen. Ces gens-là, la technique d'exécution, recommandée par Nuon Chea (c'était celui-ci qui incitait), était de les exécuter et de les brûler avec des pneus de voitures, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien. Parmi les 4 personnes, je savais que certains étaient des Anglais, les autres, je n'en sais rien. Les gens étaient exécutés par percement des artères du cou (au niveau de la base du cou). En somme, les techniques d'exécution, c'était Nuon Chea qui donnait les ordres, tout simplement, à la fin du temps de Son Sen, au mois de juillet 77 (avant le 15 juillet).

C'est tout ce que je me rappelle.

Fin de l'interrogatoire et la lecture du procès-verbal a été donnée au témoin, qui n'a formulé aucune objection et qui a apposé son empreinte digitale devant nous.

L'interrogé  
[Empreinte]

L'avocat  
[Signature]  
Kar Savuth

Le greffier  
[Signature]  
[Nom]

Le juge d'instruction  
[Signature]  
[Nom]